

PLATE-FORME DE SERVICES AUX MIGRANTS (PSM)

RAPPORT NARRATIF ANNUEL PERIODE : du 01.01 au 31.12.2013



- **RAPPEL DE VOTRE PROJET**

Nom de l'association : *Plate-forme de Services aux Migrants (PSM)*

Nom du projet : « *Appui et accompagnement des acteurs venant en aide aux migrants dans le Nord Pas de Calais* »

Numéro de convention : *FRA-0855-12-311*

Titre et localisation (Pays, région, ville, village) du projet :

« *Plate-forme de Services aux Migrants* » / *Nord, Pas-de-Calais / FRANCE*

Est-ce le premier bilan ? Sinon précisez le type de documents envoyés précédemment (bilan d'étape, article...) : *Il s'agit du second bilan*

Sommaire

<input type="checkbox"/> MISE EN ŒUVRE DU PROJET	3
Calendrier	3
Actions	3
Acteurs	11
Moyens matériels	13
Bénéficiaires	13
Evaluation (Réussites / Contraintes), Résultats, Pérennité du projet	15
Suites de l'action.....	18

• MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Calendrier

Quel était le calendrier prévisionnel du projet (dates de début, des différentes étapes et de fin du projet)?

L'association Plate-forme de Services aux Migrants (PSM) existe officiellement depuis le 07.10.2011. Le contrat liant la PSM et le Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement (CCFD) a débuté à la date du 14.12.2012. Le présent rapport porte sur les activités réalisées entre le 01.01 et le 31.12.2013.

A-t-il été respecté ?

Globalement, le calendrier a été respecté.

Avez-vous défini un nouveau calendrier ? Lequel ?

Pour l'année 2014, la PSM se donne comme priorités :

- Axe 1 : Consolider la dynamique de mobilisation inter associative
- Axe 2 : Poursuivre l'action de formation des bénévoles et responsables associatifs
- Axe 3 : Développer le volet juridique

Actions

Quelles actions étaient initialement prévues ?

Le titre du projet est « *Appui et accompagnement des acteurs venant en aide aux migrants dans le Nord Pas de Calais, enregistré sous le numéro FRA-0855-12-311* ».

Quelles actions avez-vous finalement réalisées ?

La seconde année d'existence effective de la plate-forme a permis dans un premier temps, de **structurer davantage la dynamique collective du réseau PSM**. Elle a également donné l'occasion de **dessiner de manière concrète les rôles que la Plate-forme pouvait jouer**. On peut ainsi identifier 3 missions :

• *La PSM, un espace inter-associatif de concertation et de réflexion*

Par l'intermédiaire des groupes de travail et l'organisation de journées inter-associatives, la PSM met à disposition de ses membres des espaces où des réflexions ou idées d'actions communes peuvent émerger.

Le 2^{ème} forum inter-associatif et la vie des groupes de travail : en septembre 2012, la PSM organisait un forum ouvert aux militants et bénévoles intervenant auprès des personnes migrantes sur le littoral nord de la France (cf. rapport narratif 2012). Cette journée a constitué **un vrai temps de rencontre et d'échanges d'expériences** entre des acteurs associatifs divers trop souvent plongés dans l'urgence quotidienne. Ce forum avait abouti à la mise en place de 4 groupes de travail inter-associatifs portant chacun sur une thématique (Communication, Juridique, Logistique, Politique).

Malgré un investissement assez inégal des bénévoles dans ces différents espaces de travail en commun, et ce pour de multiples raisons (manque de disponibilités, absence d'intérêt,) **ces groupes se sont réunis de manière fréquente¹ et ont permis l'élaboration de réflexions ou d'outils** (voir plus de détails dans les points suivants). De plus, ces groupes de travail constituent des lieux où des bénévoles et militants de différentes associations se rencontrent et tentent de construire des projets ensemble. Ces espaces, d'une part, contribuent à **rendre visible l'action de la PSM** et, d'autre part, participent **au renforcement des liens entre associations**.

Toutefois, ces différents espaces de travail ne remplacent pas le rôle que joue l'organisation d'une journée de forum, moment où bénévoles et militants peuvent se retrouver de manière plus conséquente sur un temps plus long. Raison pour laquelle il nous est apparu important de prolonger le 1^{er} forum d'un second rendez-vous. Celui-ci s'est tenu le samedi 25.05.2013 à Oye-Plage, près de Calais (cf. photo ci-dessous). L'objectif de ce 2^{ème} forum visait à faciliter la réflexion sur les pratiques associatives, en s'interrogeant notamment sur les discours tenus ou entendus :

- Le discours que « nous » (associatifs) avons avec les personnes migrantes (« elles ») ;
- Le discours que « nous » tenons entre nous sur « elles » ;
- Le discours que « nous » tenons sur « elles » vis-à-vis de l'opinion publique ;
- Le discours que « nous » entendons à « leur » sujet (dans les médias, dans la famille, dans les discours politiques, etc...).

Cette journée était rythmée par différents temps : petits ou grands groupes de réflexion, intervention d'un sociologue (Jessy Cormont)², moments d'échanges et de partage entre bénévoles, mise en valeur des actions de la PSM, avant que la journée ne se termine par une lecture musicale du livre d'Haydée Sabéran, « Ceux qui passent » par la compagnie « les Anonymes ».

Au final, ce forum a rassemblé plus de 80 bénévoles, issus de 18 associations différentes. Il a



1 Depuis leur création, le groupe Communication s'est réuni 7 fois ; le groupe Juridique 2 fois ; le groupe Logistique 3 fois et le groupe Politique 10 fois.

2 Membre du laboratoire P.H.A.R.E. pour l'Égalité de Lille.

permis un moment de rencontre et d'échanges d'expériences, de réflexion sur la situation et de questionnements sur les pratiques associatives. Il a également rendu visible l'appartenance à un réseau inter-associatif.

Document joint et justificatif (annexe 1) : Tract d'invitation au forum, tract sur le déroulement du forum.

L'élaboration du texte-projet de « Maison du migrant » : très rapidement, le groupe de travail Politique a ressenti la nécessité de porter à l'écrit des réflexions qui existaient au sein du réseau en matière de politique d'accueil. Il s'agissait d'essayer de répondre à la question : « *Qu'avons-nous à proposer pour « sortir » de la situation actuelle et tenter d'amorcer une politique plus hospitalière ?* ». En s'appuyant sur ce que le tissu associatif avait difficilement réussi à construire et également sur ce qui peut exister ailleurs³, le groupe Politique a alors travaillé sur ce concept de « Maison du migrant ». Au final, l'idée est simple : **la « maison du migrant » est un lieu d'accueil temporaire des migrants de passage. Ce lieu vise plusieurs objectifs : l'exercice des droits fondamentaux (hébergement, accès à l'eau et à la nourriture, accès aux soins), une pause dans les parcours migratoires et l'accès aux droits (information sur l'asile notamment, et mise en œuvre).**

Ce texte, une fois finalisé par le groupe Politique, a été proposé à signature au réseau PSM (au jour d'aujourd'hui, plus de la moitié des membres ont signé ce document). Il a également reçu le soutien du Réseau des Elus Hospitaliers (REH). Ce document-projet est ainsi devenu une revendication légitime que les associations peuvent mettre en avant, notamment dans le cadre des discussions avec les pouvoirs publics.

Document joint et justificatif (annexe 2) : Texte-projet de « Maison du migrant ».

Interroger les pratiques associatives : l'intervention auprès des populations migrantes place rapidement les bénévoles au cœur de rapports sociaux aux multiples enjeux. Relations d'aide, différences interculturelles et rapports de genre se mêlent rapidement et posent parfois un certain nombre de questions. Pour tenter d'amorcer la réflexion sur ces questionnements avec les bénévoles du réseau, la PSM a élaboré avec un sociologue (J.Cormont) un atelier d'éducation populaire intitulé « *La relation d'aide aux migrants: entre solidarité et obstacles inégalitaires* ».

En guise de test, cet atelier a été organisé le 22.06.2013 avec les bénévoles de l'association Terre d'Errance. Ce temps a réuni 14 bénévoles, il a permis de soulever un certain nombre d'interrogations auxquelles étaient confrontées les personnes aidantes et d'apporter quelques éléments de réponse. Ce fut un moment de réflexion et d'échanges pour les participants. Pour 2014, nous tentons, avec le même intervenant, de monter un programme d'ateliers qui pourrait être proposé à l'ensemble du réseau.

³ Il existe au Mexique ce qu'on appelle les « casa del migrantes ». Mises en place par des organisations ecclésiastiques, ces « maisons » constituent de véritables lieux de pause et de repos pour les migrants sud-américains cherchant à rejoindre les Etats-Unis. Un autre exemple, dans un contexte migratoire différent, est la Maison des migrants de Gao au Mali.

- ***La PSM, un appui pour les associations membres***

La PSM se positionne en appui aux associations membres : elle accompagne les associations membres dans leurs pratiques quotidiennes et cherche à répondre à certaines difficultés que celles-ci peuvent rencontrer.

Elaboration et mise en place d'un outil informatique d'observation : sollicitée par Médecins du Monde (membre du réseau), la PSM a travaillé avec cette association à l'élaboration d'un outil d'observation. L'objectif visait à mettre à disposition des bénévoles intervenant sur les deux camps du Dunkerquois un outil permettant de faciliter localement la coordination des associations et de récolter des données sur la situation des camps.

Après plusieurs semaines de réflexion et d'expérimentation avec la coopérative CLISS XXI (hébergeur du site internet de la PSM), l'outil a été finalisé début janvier 2013. Pour les bénévoles, il s'agit d'un simple formulaire d'enquête avec différents items (nombre de repas distribués, estimation du nombre de migrants, accompagnement à la PASS⁴ réalisés, etc...) à remplir sur internet après leur passage sur les camps. Une fois le formulaire rempli, celui-ci apparaît sur une interface où peuvent se connecter les autres associations. Ce qui permet, d'une part, pour l'action quotidienne, un partage d'informations relativement rapide et, d'autre part, sur le long terme, la constitution d'une base de données pouvant être exploitées par la suite (plaidoyer, valorisation du bénévolat, etc...).

Mise en place d'une formation de base en anglais : en 2009/2010, l'équipe de la mission Migrants Littoral de Médecins du Monde (Mdm) avait mis sur pied un module de formation en anglais en partenariat avec le Café des Langues de Dunkerque. L'objectif de cet outil était de permettre aux bénévoles de terrain de Mdm d'acquérir les bases en anglais adaptées aux pratiques de terrain, et ainsi de pouvoir échanger un minimum avec les personnes migrantes.

La base de cet outil a été dans un 1^{er} temps, actualisée et approfondie par la PSM afin de l'adapter aux pratiques bénévoles des autres associations (distribution de nourriture et vêtements, accompagnement aux douches, etc...). Puis, au cours du 1^{er} semestre 2013, ce module de formation a été mis en place à titre expérimental auprès des associations intervenant sur le Dunkerquois (camps de Grande-Synthe et Tétéghem).

Toutefois, sur le Dunkerquois, le bon fonctionnement de cette formation s'est malheureusement heurté à la difficulté pour des bénévoles déjà très occupés de se rendre disponibles sur une période longue avec des rendez-vous réguliers (la formation dure au total 28 heures). Mais, pour les bénévoles assidus, cette formation a été très appréciée.

La PSM dispose ainsi désormais d'un outil de base pour une formation en anglais et cet outil peut être mis à la disposition du reste du réseau. Ainsi, depuis septembre 2013, ce module de formation est dispensé au sein de l'association Terre d'Errance à Norrent-Fontes (TENF).

4 Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS).

Création du « Journal des Jungles » : l'action du groupe de travail Communication s'est centrée sur la question de l'accès à l'information et à l'expression pour les personnes migrantes. Rapidement est apparue la volonté de répondre à plusieurs objectifs : renforcer la communication des associations avec les personnes exilées et notamment rendre visible d'autres modalités d'intervention des associations : interpellation des pouvoirs publics et médias, par exemple, permettre des espaces d'expression pour les personnes migrantes et leur donner davantage accès à la lecture sur leurs lieux de vie. Pour tenter de répondre à ces défis, l'idée est née de créer un journal, intitulé « Journal des Jungles », parution périodique, rédigée par des bénévoles du réseau et -quand cela est possible- par des migrants, qui aborderait la situation des personnes exilées sur le littoral nord de la France et serait distribué notamment sur les différents lieux de vie.

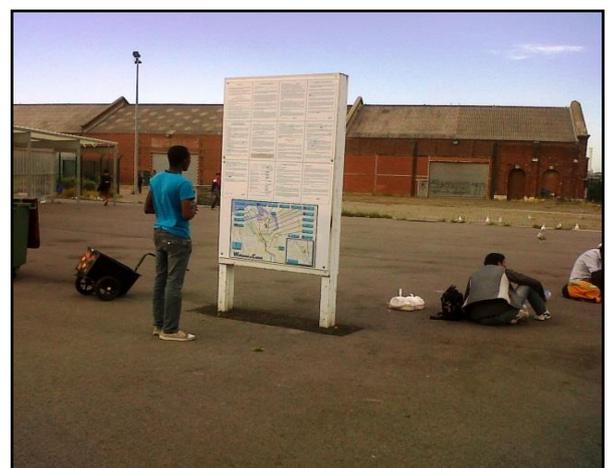
Quelques mois après son lancement, on peut observer que cette idée reste très intéressante même si certains freins limitent encore sa portée. Tout d'abord, sa réalisation implique un certain investissement de la part de bénévoles déjà très occupés, ce qui entraîne parfois des retards dans le bouclage et la diffusion du journal. De plus, pour que cet outil soit réellement accessible aux exilés, ce projet implique des traductions, que nous ne pouvons rémunérer et qui, par conséquent, reposent sur la bonne volonté. Au jour d'aujourd'hui, 2 numéros du Journal des Jungles ont été publiés en versions française, anglaise et vietnamienne.

Toutefois, ces quelques limites ne diminuent pas l'intérêt que peut représenter ce nouveau moyen de communication et les répercussions qu'il engendre d'ores et déjà : destiné à l'origine aux personnes exilées, le « Journal des Jungles » est vite devenu un moyen également pour que les bénévoles s'informent sur « l'actualité » du réseau et de la situation. De plus, pour le numéro 2, en cours de fabrication en Décembre 2013, 3 étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) de Paris se sont investis dans le projet, permettant une participation accrue des exilés à la rédaction et offrant de nouvelles possibilités graphiques.

Document joint et justificatif (annexe 3) : numéros 0 et 1 du « Journal des Jungles » en version française. Le numéro 2 est en cours de mise en page.

Actualisation et mise en place du « Welcome Book » : le second chantier du groupe Communication a été le travail de mise à jour du « Welcome Book ». Il s'agit d'un outil réalisé par l'association calaisienne la Marmite aux Idées (membre de la PSM), véritable guide de l'exilé à Calais, dans lequel il est possible de trouver les informations essentielles pour survivre à Calais (organisation des distributions de repas et de vêtements, plan de la ville) ainsi qu'un certain nombre d'informations sur les droits (asile, face à la police).

Cet outil a, dans un premier temps, été retravaillé et actualisé en concertation avec les associations calaisiennes. Puis, une fois validé par tous, il a été réalisé sous la forme d'un panneau d'informations (en anglais et en français, une version en arabe étant en cours de réalisation) accessible sur le lieu de distribution des repas (cf. photo ci-contre). Enfin, il a été édité sous la forme d'un livret qui peut être distribué de la main à la main.



Sur ce projet encore, il y a encore des difficultés (les questions de la traduction et de la diffusion notamment) mais ce type d'outil participe à réduire l'insuffisance d'informations sur leurs droits auxquels sont confrontés quotidiennement les migrants.

Document joint et justificatif (annexe 4) : Livret du « Welcome Book », version anglaise.

Mise en place d'une formation juridique de base : Un document de formation a été rédigé par le groupe de travail juridique de la PSM. Il contient une partie sur les droits des bénévoles lorsqu'ils aident les migrants et une autre partie sur la procédure de demande d'asile et sur les droits sociaux des demandeurs d'asile en France. A partir de ce document, la PSM a conçu un module de formation qui prend place sur une demi-journée (entre quatre et cinq heures). La formation est animée par les 2 salariés de la PSM. Elle est à destination de tous les bénévoles des associations membres du réseau, qu'ils aient des connaissances juridiques ou non.

Jusqu'à présent, quatre formations ont eu lieu : à Arras, Norrent-Fontes et deux fois à Dunkerque. Ces formations ont regroupé au total 45 bénévoles de 9 associations différentes (Médecins du Monde, Salam, AMiS Tétéghem, Carrefour des solidarités, Secours Catholique Pas-de-Calais, Ligue des droits de l'homme Dunkerque, Terre d'errance Norrent-Fontes, Terre d'errance Steenvoorde, Collectif Fraternité Migrants Bassin Minier,). Plusieurs autres formations de ce type sont déjà prévues pour 2014.

En marge de cette formation, ont été organisées des rencontres avec des bénévoles d'associations (notamment l'ADRA Dunkerque et les bénévoles du Secours Catholique qui s'occupent des douches à Calais) afin que ceux-ci puissent poser leurs questions sur leurs droits à aider les migrants, sur les statuts des migrants qu'ils rencontrent.

Document joint et justificatif (annexe 5) : Outil de formation de base, version actualisée au 12.12.2013.

Formation sur l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile : Grâce à un partenariat avec le GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés), la PSM a organisé une formation sur l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile. Cette formation, animée par deux membres du GISTI et la juriste de la PSM, a duré deux jours. Elle s'adressait aux personnes qui aident déjà les demandeurs d'asile dans leurs démarches, pour améliorer leurs compétences. 10 bénévoles de 7 associations différentes étaient présents.

Appui aux associations en matière juridique : La PSM intervient aussi en tant qu'appui aux associations du réseau sur les questions juridiques. La juriste est régulièrement sollicitée par des bénévoles sur une situation particulière d'un étranger, sur les droits des associations et des bénévoles, etc. Elle est aussi sollicitée pour aider les associations en amont de leurs rencontres avec tel ou tel organisme (mairie, communauté urbaine, etc.). Elle accompagne et intervient dans des réunions avec ces organismes et les associations du réseau.

Animation d'un site internet : En raison d'un manque de temps disponible du salarié, le site internet de la PSM est resté quelques mois après sa création relativement en veille. Mais depuis l'ouverture d'un second poste salarié, cet outil de communication a pris une autre dimension. Il est devenu **un espace de partage d'informations non seulement pour le réseau, mais également vis-à-vis du grand public**. Il permet de tenir informé des actualités du réseau, de relayer les initiatives portées par une ou plusieurs associations, il offre un certain nombre de ressources sur la thématique générale des migrations (parcours migratoires, guides, brochures,) ainsi que des éléments d'information sur les situations locales ou régionale. Il propose aussi une bibliographie conséquente sur le sujet.

Adresse du site : <http://www.psmigrants.org/site/>

- ***La PSM, un outil au service de la mobilisation inter-associative***

La PSM, support à la rédaction et la diffusion de courriers ou communiqués de presse inter-associatifs : à plusieurs reprises au cours de l'année 2013, la PSM a facilité l'élaboration de documents communs destinés à l'interpellation d'institutions ou d'élus. Dans son fonctionnement, la PSM peut se faire ainsi l'écho d'initiatives lancées par un ou des acteurs du réseau puis, si besoin, coordonne cette initiative au niveau du réseau.

Le 04.04.2013, un dossier commun porté par 13 associations membres a ainsi été adressé à la Délégation Interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au Logement (DIHAL), l'objectif étant que la situation des personnes exilées sur le littoral nord de la France soit prise en compte dans le diagnostic national réalisé au cours du 1^{er} semestre 2013 par cette institution⁵. Le 09.04.2013, la PSM a relayé un appel à signature lancé par le Groupe d'information et de Soutien aux Immigré.e.s (GISTI) à propos de la réponse du Ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, sur le rapport du Défenseur des Droits concernant la situation à Calais (saisine de novembre 2011 par les No Border, le GISTI et le Syndicat de la Magistrature). Le 01.08.2013, une lettre commune soutenue par 3 associations a été envoyée à la sénatrice de la Seine-Saint-Denis, Madame Aline Archimbaud, missionnée pour réaliser un rapport sur l'accès aux soins des populations les plus démunies. Dans ce courrier, les associations dressaient un état des lieux de la situation en matière d'accès aux soins pour les personnes migrantes présentes sur le territoire. Le 03.09.2013, un courrier collectif signé par 14 associations a été adressé au préfet du Pas-de-Calais dans lequel les acteurs de terrain demandaient la mise en application de la circulaire du 26.08.2012 en amont de l'expulsion annoncée d'un squat à Calais où avaient trouvé refuge entre 100 et 150 personnes, de nationalité syrienne, soudanaise et tchadienne.

La portée et l'efficacité de ces initiatives demeurent un peu limitées. S'il a été possible de rencontrer Aline Archimbaud et ainsi de faire remonter un certain nombre de constats, la réponse de la DIHAL fut peu constructive et assez particulière (son champ d'action se restreignant aux seuls campements de populations de culture Roms) et il n'y a pas eu de réponses de la part des autorités préfectorales du 62 en

⁵ Dans son « *Rapport de l'Atelier consacré à la politique d'hébergement et d'accès au logement* » daté de décembre 2012, la DIHAL posait comme 1^{ère} étape de cette politique la réalisation d'un diagnostic par territoire afin "de construire une vision d'ensemble partagée des situations de non logement et de mal logement sur un territoire, à un instant T. et en évolution". Ce diagnostic, à la fois territorial et national, est censé par la suite servir de base à la construction de solutions adaptées "qui devront être articulées avec les outils de programmation du logement et de l'hébergement (Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées, Plan Départemental Accueil Hébergement, Insertion, Plan Local de l'Habitat...)"

ce qui concerne une expulsion qui a finalement eu lieu, et ce sans concertation avec les acteurs associatifs. Toutefois, ces initiatives participent à la contextualisation politique du réseau PSM et à une meilleure compréhension de l'environnement institutionnel dans lequel interviennent les organisations membres.

Document joint et justificatif (annexe 6) : Courrier adressé à la DIHAL, lettre destinée à Aline Archimbaud, courrier préfecture pour la situation du squat rue Mouron à Calais.

La PSM, support à l'organisation de mobilisation inter-associative : les mois de septembre et octobre 2013 ont été particulièrement difficiles à Calais. Cette période a été marquée par une série d'expulsions de lieux de vie qui a dramatiquement précarisé les personnes exilées. Malgré des appels associatifs à l'arrêt des expulsions ou, au moins, à la mise en place de concertation en amont de ces évacuations, le choix des autorités a été de ne pas favoriser le dialogue. Raison pour laquelle il est apparu important pour les associatifs de concevoir une réponse politique et médiatique à cette situation. Ainsi est née cette idée de « Nuit de veille avec les exilés » imaginée collectivement par les acteurs calaisiens et coordonnée par la PSM.

Ce type de mobilisation permettait d'éviter l'écueil d'une manifestation de rue avec cortège, modalité d'action qui n'aurait pas nécessairement satisfait l'ensemble du réseau et, de manière symbolique, donnait l'occasion de montrer la solidarité des associatifs avec les personnes migrantes, laissées à la rue.

Cette initiative reçut un soutien franc et large, l'appel ayant bénéficié de la signature de plus d'une trentaine d'organisations, dont la Coordination Française pour le Droit d'Asile (CFDA). Et malgré quelques légers soucis de logistique, cette nuit de mobilisation rassembla plus de 200 personnes et se déroula positivement, entre prises de paroles des exilées, projections de courts-métrages et veillée autour des braseros.



Document joint et justificatif (annexe 7) : Tract « Nuit de veille avec les exilés ».

Acteurs

Quels acteurs devaient initialement prendre part au projet ?

Selon le titre du projet de notre association, les acteurs du projet sont ceux qui viennent en aide aux migrants dans le Nord Pas de Calais.

Quels acteurs ont pris effectivement part à la mise en œuvre du projet ?

Au jour d'aujourd'hui, la PSM est composée de **20 associations ou collectifs associatifs** intervenant auprès des populations exilées présentes sur l'espace du « Grand Nord », zone allant de Cherbourg à Dunkerque, en passant par Paris. Les associations membres sont :

ACC Minorité visibles

ADRA Dunkerque

AMiS Tétéghem

L'Auberge des Migrants

Le Carrefour des Solidarités

Le Collectif Fraternité Migrants Bassin Minier 62

Flandre Terre Solidaire

La Marmite aux idées

Emmaüs Dunkerque

Les Exilés du Xème

Itinérance Cherbourg

La Ligue des Droits de l'Homme (Dunkerque)

Médecins du Monde Mission migrants du littoral 59/62

MRAP Dunkerque

Salam Nord/Pas-de-Calais

Secours Catholique 59

Secours Catholique 62

Terre d'Errance Flandre Littoral

Terre d'Errance Norrent-Fontes

Terre d'Errance Steenvoorde



Les zones d'intervention de la plupart de ces acteurs associatifs se superposent aux lieux de vie (squats, camps ou « Jungles ») dans lesquels les personnes exilées trouvent refuge et qui dessinent les « routes » vers l'Angleterre (cf. carte ci-contre).

Certaines parties prenantes prévues initialement se sont-elles désengagées du projet ? Si oui, pourquoi ?

L'année 2013 a été marquée par la dissolution de l'association la Belle Etoile, qui était membre de la PSM. Fondée en 1994, la Belle Etoile était l'une des plus anciennes associations d'aide aux migrants présentes à Calais. Depuis les années 90, cette organisation avait contribué à de nombreux combats visant à améliorer les conditions de vie des exilés. Toutefois, un certain nombre d'éléments (épuiement des bénévoles, essouffement de la vie associative interne, etc...) a poussé les membres de cette association à dissoudre leur structure, tout en faisant de cette décision un moyen d'interpeller une dernière fois les pouvoirs publics sur la situation.

De nouveaux acteurs se sont-ils ajoutés au projet ? Si oui, pourquoi ?

Dans le courant du 1^{er} semestre 2013, **deux nouvelles structures ont adhéré au réseau PSM** : l'association ADRA Dunkerque (Agence Adventiste du Développement et de l'Humanitaire) et l'association Flandre Terre Solidaire.

Globalement et de manière objective, on peut estimer que la PSM a réussi à fédérer la majeure partie des acteurs associatifs intervenant auprès des personnes migrantes sur le littoral nord de la France. De plus, **le fonctionnement de la PSM se veut inclusif et ne se restreint pas uniquement à ses membres**. Par exemple, Emmaüs St Omer, bien que non membre de la PSM, fait partie des interlocuteurs réguliers du réseau pour discuter de la situation du camp de Tatinghem (près de St Omer). D'une certaine manière, et quand elle le peut, la PSM tisse des liens et tente d'agir avec des organisations ou réseaux engagés plus largement dans la cause des étrangers et/ou des plus démunis (GISTI, Cimade, PEROU, etc...).

Au cours de l'année 2013, **le travail de concert avec le Réseau des Elus Hospitaliers (REH)⁶ s'est approfondi**. Soutien de l'initiative portée par la PSM de « Maison du migrant », cette organisation constitue un interlocuteur important afin d'imaginer localement des solutions en matière d'accueil des populations migrantes. Pour le réseau d'associations, le REH représente donc un allié notable dans le dialogue et la concertation mis en place par les autorités préfectorales.

⁶ Composé d'élus locaux, nationaux ou européens, ce réseau d'élus porte un discours positif sur les migrations et défend une politique d'hospitalité vis-à-vis des personnes migrantes. Le président de cette association est Marc Boulnois, également maire de la Commune de Norrent-Fontes.

Moyens matériels

Quels ont été les moyens matériels réellement engagés ?

La PSM est toujours accueillie dans les locaux du Carrefour des Solidarités, réseau d'associations intervenant sur les problématiques de précarité et d'exclusion sur le Dunkerquois.

Avec l'arrivée de la juriste, des frais ont été engagés pour l'achat d'un ordinateur portable et d'un téléphone portable. Des frais ont aussi été engagés pour l'impression du Welcome Book et également du matériel nécessaire aux formations juridiques.

Tous les moyens matériels prévus initialement ont-ils été engagés ? Si non, pourquoi ?

Tous les moyens matériels prévus initialement n'ont pas été engagés. Au départ, il était prévu l'embauche d'un juriste à temps partiel pour le second trimestre 2013. Les entretiens d'embauche n'ayant pas permis de trouver la bonne personne, il a fallu attendre quelques mois supplémentaires afin d'avoir les subventions suffisantes pour effectuer une embauche d'un juriste à temps plein. En effet, lors de discussions avec le Conseil Régional, il est apparu que nos subventions pouvaient être augmentées. Nous attendions confirmation pour pouvoir engager un juriste à temps plein, ce qui n'a pu avoir lieu qu'en septembre 2013.

Bénéficiaires

Quels étaient les bénéficiaires prévus (nombres, types....) ?

Les bénéficiaires du projet sont autant les migrants que les bénévoles des 20 associations membres du réseau qui aident les migrants.

Quels ont été les bénéficiaires réels de l'action ?

La PSM a vocation, dans un premier temps, à agir sur la coordination des acteurs associatifs, avec pour objectif, par ricochet et sur un temps plus long, d'améliorer la situation des personnes migrantes dans la région. Par conséquent, les bénéficiaires directs de l'action de la PSM sont les bénévoles et responsables des 20 associations membres, auxquels il faut ajouter les bénévoles d'un panel d'associations (entre 6 et 8) non membres de la PSM mais qui participent à la dynamique que tente d'insuffler la PSM. De plus, les bénéficiaires indirects de l'action de la PSM sont les individus migrants présents sur le territoire d'intervention que les acteurs associatifs estiment à entre 600 et 700 personnes.

Observez-vous une différence entre bénéficiaires prévus et réels ? Comment l'expliquez-vous ? Les bénéficiaires ont-ils participé à l'élaboration et à la réalisation du projet ? Et comment ?

Si on considère la structure de l'actuel projet, nous pouvons considérer que les *bénéficiaires directs* du projet, sous-entendus les associations et collectifs associatifs, ont été pleinement acteurs de la réalisation de l'action. Un certain nombre (Médecins du Monde, Carrefour des Solidarités, Terre d'Errance Norrent-Fontes, Terre d'Errance Steenvoorde) sont même impliqués depuis l'origine dans la mise en œuvre du projet. Et depuis sa création officielle, la PSM a su impulser une dynamique de rassemblement, comme le montre le nombre d'associations aujourd'hui adhérentes à la PSM (20). 2013 a été l'occasion de consolider cette dynamique collective.

Dans notre précédent rapport, nous parlions de la difficulté d'impliquer les personnes migrantes dans l'action de la PSM. C'est encore le cas aujourd'hui. Cependant, nombre d'entre eux s'investissent dans la PSM en venant aux forums, en témoignant pour le Journal des Jungles et également en venant s'informer lors des formations juridiques.

Evaluation (Réussites / Contraintes), Résultats, Pérennité du projet

Quelles contraintes avez-vous rencontrées dans la mise en œuvre du projet ?

Pour mettre en œuvre son action, la PSM est confrontée à différentes difficultés.

Au niveau des bénévoles : Les bénévoles et responsables associatifs intervenant auprès des migrants agissent en quasi-permanence dans un contexte d'urgence. Les personnes exilées se trouvent dans une situation de précarité globale : accès à l'alimentation remis en cause parfois, pas d'hébergement, pas d'accès aux soins de santé en certains lieux. Et les bénévoles font face à cette situation dans leurs pratiques quotidiennes : ils gèrent les urgences du mieux qu'ils peuvent.

L'action de la PSM se situe sur un autre plan : elle tente de s'inscrire dans le plaidoyer pour une amélioration des conditions de vie des migrants sur le long terme, tout en ayant vocation à faciliter, à améliorer les pratiques quotidiennes des bénévoles. Il est parfois difficile pour les bénévoles d'appréhender cette différence de rythmes, et les initiatives avancées par la PSM (rencontres, formations) sont parfois vécues comme une surcharge dans leur emploi du temps. Cela est compréhensible mais implique une phase de compréhension et d'appropriation de la démarche de la PSM par les bénévoles eux-mêmes. Depuis 2012, des progrès ont été faits dans la visibilité de l'association et les bénévoles comprennent de plus en plus son utilité.

Au niveau des organisations : La dynamique impulsée par la PSM se veut collective. Cela demande du temps. Du côté des acteurs associatifs, la gestion au quotidien d'une association implique beaucoup de temps. Dans le rapport narratif de l'an dernier, nous notions la difficulté d'entreprendre une démarche collective dans des localités comme Calais où le passé inter-associatif est tumultueux. L'action de la PSM en 2013 a permis d'initier des actions, des échanges et des réflexions entre les membres des différentes associations. La connaissance mutuelle des personnes, et des objectifs parfois en partie différents a permis une nette amélioration du climat inter-associatif.

Le contexte politique local et national : Il s'agit là d'un paramètre difficilement négligeable quand est abordée la problématique des phénomènes migratoires. Depuis la fermeture du camp de Sangatte, la réponse politique était principalement d'ordre sécuritaire, ce qui avait pour conséquence le non-respect des droits fondamentaux des personnes migrantes et les plongeait dans une précarité accrue. Ce à quoi s'ajoutait également une pression sur les bénévoles dont l'action pouvait être considérée comme un délit.

Le changement de pouvoir au niveau national n'a pas vraiment modifié la situation. Le contexte actuel des prochaines élections municipales a durci les réactions vis-à-vis des personnes migrantes tant au niveau des autorités qu'au niveau de l'opinion publique. Ce climat ne facilite pas le travail des associatifs et par ricochet, l'action de la PSM. A l'initiative de la Préfecture et dans le cadre de la circulaire du 26.08.2012, des tables rondes avec les associatifs ont été mises en place. Jusqu'à présent, elles n'avaient pas abouti à des décisions concrètes. Mais lors la très récente visite du ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, à Calais, ce dernier a annoncé

être favorable à l'expérimentation de lieux d'accueil pour les migrants⁷. Au passage, lors de cette table-ronde présidée par le ministre de l'intérieur, **différents responsables des services de l'Etat se sont approprié le projet de « Maison du migrant », porté depuis plusieurs mois par un certain nombre d'associations au sein de la PSM, en annonçant qu'il s'agissait d'une piste pour imaginer des solutions en matière de politique d'accueil.**

Cette nouvelle approche de la part des autorités devra se traduire dans le début de l'année 2014 par un diagnostic global de la situation des personnes migrantes dans le Nord-Pas-de-Calais. Cette annonce a été reçue de manière globalement positive par les acteurs associatifs mais ces derniers attendent d'en voir l'application pratique.

Selon vous, ces objectifs ont-ils été atteints ? Si oui, lesquels et à quoi attribuez-vous ce succès ? Si non, lesquels et à quoi attribuez-vous cet échec ?

Les objectifs de la PSM étaient de

- *Renforcer la dynamique de mobilisation inter-associative* : sur ce point, les groupes de travail et le forum sont les preuves de la réussite de cet objectif. Toutefois, il est important de continuer à travailler sur cet axe, la capacité de mobilisation des groupes de travail restant encore toute relative par exemple (les différents groupes de travail ne mobilisent au final qu'une petite trentaine de personnes à l'échelle du réseau). La PSM essaie de relier les associations pour la construction d'un plaidoyer inter-associatif sur les questions migratoires et cela ne peut se faire que sur le long terme.
- *Développer le volet formations destinées aux bénévoles et responsables associatifs* : les formations en langue, les formations juridiques et les formations à l'interculturel ont été mises en place. Elles ont rencontré un certain succès.
- *Développer le volet juridique* : une juriste a été embauchée à temps plein depuis septembre 2013. Elle a pu commencer à servir d'appui en matière juridique aux associations du réseau à partir du dernier trimestre 2013. Cependant, il a été difficile de faire connaître la juriste en tant qu'appui pour les associations, les bénévoles ne comprenant parfois pas son rôle ou ne pensant pas à la solliciter.

Quels critères d'évaluation (indicateurs qualitatifs et quantitatifs⁸) aviez-vous mis en place ? Quelles méthodes de suivi avez-vous mis en place ? Comment évaluez-vous la pertinence de ces critères ? De ces méthodes ?

Il n'existe pas concrètement un outil de suivi permettant d'évaluer l'action de la PSM. Cela étant dit, la PSM possède cependant un certain nombre d'indicateurs permettant de rendre compte de son action. Les

7 Article de la Voix du Nord : « Maisons des migrants : un appel a candidatures pourrait être lancé aux communes du calaisis », 18.12.2013.

8 Un indicateur doit être un moyen simple, mesurable et fiable d'apprécier les changements liés à la réalisation du projet ou encore l'impact de l'action menée. Ex : l'évolution du nombre de filles et de garçons de la zone géographique concernée réussissant aux examens, dans le cas d'un projet visant à améliorer la qualité de l'éducation.

comptes rendus de rencontres, les listes d'émargement des réunions ou formations constituent des critères d'évaluation de l'action de la PSM.

Quelle a été votre démarche pour garantir l'autonomie et la durabilité de l'action ? La viabilité financière et le fonctionnement du projet sont-ils assurés ? Par qui ? Comment ?

Compte-tenu de l'histoire encore récente de la PSM, il paraît quelque peu difficile de se projeter. Cependant, la volonté de construire une démarche collective se veut être une première garantie de durabilité : en ne reposant pas sur un seul acteur, mais sur plusieurs, la portée d'une action devrait se pérenniser davantage. Par ailleurs, la viabilité financière de cette structure est pour le moment assurée par l'intermédiaire de 3 financeurs : la Fondation Caritas, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) et le Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais. Souhaitant appuyer son soutien financier et politique, ce dernier financeur a d'ailleurs pris la décision d'augmenter la subvention qu'il attribue à la PSM, ce qui consolide quelque peu son assise budgétaire. Toutefois, cet appui supplémentaire ne porte que sur 2013 et peut très bien être moindre pour 2014.

Suites de l'action

D'autres actions sont-elles prévues dans cette région ? Votre association s'y associe-t-elle ?

Quels enseignements tirez-vous de la mise en œuvre de ce projet pour vos initiatives futures ?

Globalement, pour l'année 2014, la PSM a l'intention d'orienter son intervention sur 3 axes :

- **Axe 1 : Consolider la dynamique de mobilisation inter-associative**
 - a) Organisation d'un nouveau forum inter-associatif ;
 - b) Continuer l'action des groupes de travail et maintenir l'existence d'espaces de concertation inter-associatif ;
 - c) Contribuer à la mutualisation d'informations et d'expériences, notamment sur la question de la réflexion en matière d'expérimentation de lieux d'accueil ainsi que sur la question de la sensibilisation de l'opinion publique.

- **Axe 2 : Poursuivre l'action de formation des bénévoles et responsables associatifs**
 - a) Poursuivre les formations de base en droits des étrangers ;
 - b) Poursuivre ou initier des formations en langues ;
 - c) Mise en place de formations à l'interculturel, à la relation d'aide et à l'analyse des pratiques.

- **Axe 3 : Développer le volet juridique :**
 - a) Accompagner et appuyer les associations dans leur « confrontation » avec le droit ;
 - b) Former des bénévoles à l'accompagnement administratif et juridique des demandeurs d'asile ;
 - c) Renforcer les liens avec le réseau d'avocats ;
 - c) Elaborer des actions juridiques communes.